



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 322/2025

A L'ETABLISSEMENT BANS MA

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/036/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent soixante-sept mille six, nonante-quatre centimes (USD 367 006,94) et confirme le paiement de la redevance de 3,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cinq cent soixante-neuf, cinq centimes (USD 2 569,05), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 08/12/2025



Secrétaire de l'Etablissement

Me. Claude KATINDI MBATI
Directeur Général